



CARNAVAL de MULHOUSE



Groupement des sociétés Mulhousiennes réunies

Association inscrite au TGI de Mulhouse sous le folio N°F49 / Volume X
Siren 410 630 883

REGLEMENT INTERIEUR DU

CARNAVAL de MULHOUSE

GENERALITES :

Toute association membre du Groupement des Sociétés Réunies, à jour des cotisations, est tenue d'apporter son concours moral et matériel.

Les associations inscrites au Groupement auront l'accès aux ateliers.

(Pour la construction de chars ou autres)

Situés au 113, rue du Château Zu Rhein 68200 MULHOUSE.

L'association s'engage également à participer à une ou deux journées, par année, de rangement des ateliers et locaux du Groupement.

FONCTIONNEMENT :

1 - En cas de besoin d'autres matériaux

(Sauf W.K. du carnaval de Mulhouse) : Groupes électrogène - Friteuses etc. sont à disposition des associations, une liste sera affichée dans les locaux avec les tarifs de location

2 - Chaque association est responsable de son propre bien sur le plateau attribué.

(Exemple Chaîne hifi, Platine etc.)

3 - Un planning de sortie de chars sera publié sur le site du carnaval et affiché dans les ateliers du Carnaval de Mulhouse, lors de la saison de carnaval (de fin janvier à Avril)

4 - En aucun cas le carnaval prendra la responsabilité, si le matériel appartenant à l'association subit une détérioration.

C'est à l'association qui a construit le char de ranger ce qui lui appartient.

Nous rappelons que le carnaval de Mulhouse n'oblige pas les associations de mettre des objets de valeurs sur les chars. Le carnaval de Mulhouse décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détériorations

Construction d'un char :

NOUVEAUTE 2017 / 2018

1 - Le projet de la construction (Plan) d'un char devra être transmis au Directeur Artistique Jacky Grotzinger avant mi- Juin de l'année en cour. La réponse d'un oui ou d'un non vous sera donnée après concertation avec le comité avant le 30 Juin de la même année

ATTENTION aux respects des dates.

2 - Mises à disposition par le carnaval de Mulhouse

Au maximum

Colle (3 Paquets)

Papier journal / Cartoné

Un jeu de 6 pinceaux

Peintures / bois (sous contrôle du responsable des ateliers ou le président)

Grillage (sous contrôle du responsable des ateliers ou le président)

Divers matériaux (sous contrôle du responsable des ateliers ou le président)

2 - L'emplacement du char doit être nettoyé après chaque intervention ainsi que les poubelles vidées.

Les pots de peintures fermés, les pinceaux lavés et nettoyés.

3 - L'association construisant un char, s'engage à ce que ce dernier soit **entièrement terminé 15 Jours** avant la date initiale du carnaval de Mulhouse.

Internet

www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse

Coordonnées

113 rue du château Zu-Rhein
68200 Mulhouse
Tel : 0033 (0)975928563

Coordonnées Bancaires

CCM St-Joseph-Mulhouse
10278-03008-00033674345-90
FR7610278030080003367434590

Adhérent à :

La F.F.B.A.
La N.E.G.
Le B.D.K.
Le HEFARI



CARNAVAL de MULHOUSE



Groupement des sociétés Mulhousiennes réunies

Association inscrite au TGI de Mulhouse sous le folio N°F49 / Volume X
Siren 410 630 883

4 - Location de Chars aux carnivals demandeurs (gérée par le Carnaval) :

Location d'un char **400,00 euros**, une contribution de **50,00 euros sera versée par le Carnaval de Mulhouse** à l'association ayant construit le char.

Le président et le comité se donne le droit d'établir un forfait lors de la location de plusieurs chars aux carnivals demandeurs.

5 - Lorsqu'une association fabrique un char (sur un plateau propriété du Carnaval de Mulhouse ou pas) dans les locaux, elle aura les obligations suivantes :

Participation Obligatoires à la cavalcade et fournir 4 personnes pour la sécurité du char lors des cavalcades Mulhousiennes

6 - Sortie gratuite du char au choix de l'association

L'association doit **OBLIGATOIREMENT** participer dans la semaine (si besoin) du déplacement des chars dans les ateliers.

L'association doit **obligatoirement** accompagner le char .L'association sera responsable de toutes détériorations subies aux chars (Pneus etc. ...) et c'est l'association qui sort le char de l'atelier accompagné d'un membre du comité.

(À partir du jour de la sortie jusqu'à son retour)

7 - Sortie supplémentaire

*** Réservation **1 mois** à l'avance avec une participation de **50 €** pour le carnaval de Mulhouse.

*** Une caution de **500,00 euros** vous sera demandée et sera encaissée si le char revient détérioré. (Chaque association devra assurer la sorties)

*** Une caution de **50,00 euros** vous sera également demandé pour le nettoyage du plateau ; en effet lors de chaque sortie le plateau devra être nettoyé dans la semaine précédant la sortie (**entre le lundi et jeudi**), dans le cas contraire le carnaval de Mulhouse se prendra le droit d'encaisser le chèque de caution et nettoiera le plateau lui-même.

Payable **OBLIGATOIREMENT** avant la sortie du plateau et sur présentation de l'assurance

Dans le cas du non-respect de ses articles

Le comité du carnaval se donnera le droit de refuser toutes les sorties

8- Convention particulière concernant les associations possédants leurs propres chars

Les sorties sont illimitées (Voir convention)

Les conventions actuelles seront revues courant 2017

Le carnaval de Mulhouse n'acceptera plus de telles conventions

9 - Confettis W.K. du carnaval de Mulhouse:

Un sac de confettis sera fourni par cavalcade par le carnaval de Mulhouse aux associations désignées par le comité.

4 sacs de confettis seront fournis par le carnaval (char possédant des canons a confettis) par cavalcade.

Une association **membre** peut acheter (à un prix raisonnable)

(Jusqu'à 5 sacs de confettis supplémentaires)

Faire la demande au comité du carnaval de Mulhouse

Internet

www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse

Coordonnées

113 rue du château Zu-Rhein
68200 Mulhouse
Tel : 0033 (0)975928563

Coordonnées Bancaires

CCM St-Joseph-Mulhouse
10278-03008-00033674345-90
FR7610278030080003367434590

Adhérent à :

La F.F.B.A.
La N.E.G.
Le B.D.K.
Le HEFARI



CARNAVAL de MULHOUSE



Groupement des sociétés Mulhousiennes réunies

Association inscrite au TGI de Mulhouse sous le folio N°F49 / Volume X
Siren 410 630 883

10 - **Ateliers :**

Laisser les toilettes propres ;
Ne pas monter sur un plateau du voisin. (Sous peine d'exclusion)
Ne pas se servir dans les Ateliers, sans avoir consulté un responsable des Ateliers ou le Président
Ne pas laisser les enfants seuls dans les locaux
(Sous peines d'exclusion immédiate de l'association)
Ne rien laisser trainer dans la cour,
Vider les cendriers et ôter les mégots devant la porte d'entrée
Interdiction de faire du Barbecue etc.
L'utilisation d'alcool est strictement interdite dans les ateliers du carnaval de Mulhouse.
Il est strictement INTERDIT de fumer dans les locaux du carnaval de Mulhouse.
S'assurer avant de partir que toutes les lumières soit éteint.
S'assurer que les portes d'entrées soient bien fermées à clé.
Fermer impérativement le portail.

11- **Salle de réunion - Bar – Toilettes (1^{er} Étage)**

- A- La salle de réunion (qui sert également pour les répétitions)
Doit impérativement être nettoyée et rangée après chaque utilisation
(Un plan de rangement est affiché dans la salle)
- B- Le Bar doit rester propre et la poubelle vidée
(Même si elle n'est pas entièrement pleine)
- C- Les toilettes nettoyer et ranger

PLANNING de NETTOYAGE COMPLET du 1ER ETAGE **(La 1ère semaine de Chaque Mois)**

Carnaval de Mulhouse : Mars - Avril – Septembre - Décembre
Mulhuser Waggis : Janvier – Mai - Novembre
Gugga ratcha : Février – Juin - Octobre

LOCATION (Sauf W.K du CARNAVAL de MULHOUSE)

Groupe électrogène :
50,00 euros le W.K. – (Chèque de caution de **250,00 euros**)
Friteuses – Bain marie – Cafetières – Coupe saucisse etc...
50,00 euros le W.K. – (Chèque de caution de **150,00 euros**)

CONFETTIS

MEMBRES

Confettis en vrac
15,00 euros le sac de 10kg
Confettis en sachet de 100gr
50,00 euros les 100 sachets

NON MEMBRES

Confettis en vrac
18,00 euros le sac de 10kg
Confettis en sachet de 100gr
60,00 euros les 100 sachets

MASQUES de CARNAVAL

10,00 euros Petit Modèle - (Chèque de caution de 25,00 euros par masque)
20,00 euros Grand Modèle – (Chèque de Caution de 100,00 euros par masque)

CARTE de MEMBRE

Actif : 25,00 euros
Passif : 30,00 euros

Internet

www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse

Coordonnées

113 rue du château Zu-Rhein
68200 Mulhouse
Tel : 0033 (0)975928563

Coordonnées Bancaires

CCM St-Joseph-Mulhouse
10278-03008-00033674345-90
FR7610278030080003367434590

Adhérent à :

La F.F.B.A.
La N.E.G.
Le B.D.K.
Le HEFARI